

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINESDES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025
(Date de convocation : 7 Novembre 2025)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	23
Absents excusés ayant donné procuration :	5
Absent excusé non représenté :	1
Absent non excusé :	/
Votants :	28

L'An deux mille vingt-cinq et le treize Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

Pouvoirs : Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Monsieur Franck RIMBERT, (procuration à Madame Anne CUNTY), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Absent excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dénomination du Musée de la vieille école des Valayans.

Monsieur VIAU expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de dénommer le Musée de la Vieille Ecole du Hameau des Valayans et propose l'appellation « Musée de la Vieille Ecole Gérard CARTIER » en mémoire à Gérard CARTIER, figure historique du Hameau qui a bâti et aménagé ce musée et qui a fait rayonner le patrimoine local bien au-delà des frontières du Département. La famille est favorable à cette démarche et le comité consultatif des Valayans a émis à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur VIAU invite le Conseil Municipal à approuver la dénomination de ce Musée et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision, accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur VIAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

VU l'avis favorable du Comité Consultatif des Valayans,

Après en avoir délibéré,

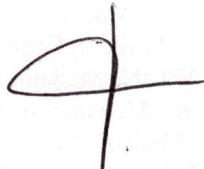
A l'unanimité,

APPROUVE la dénomination du Musée de la Vieille Ecole du Hameau des Valayans « Musée de la Vieille Ecole Gérard CARTIER ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision, accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 17 Décembre 2025

Publiée le : 17 Décembre 2025